

COMMUNE DE CUZIEU - CONVOCATION DU 29 MAI 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 04 JUIN 2018 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Madame DESJOYAUX Armelle, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 MAI 2018

Présents : Armelle DESJOYAUX - Marc VIAL - Jean Marc CHANAVAT- Ghislaine GARNIER- Joëlle TOINON - Philippe BOULOUMIE- Laila GAUTHIER - Bernard LOUISON- Véronique MOUNIER - Thierry PAILLEUX - Marlène PERRET - Jean- Louis TOINON - Caroline VIAL

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Monsieur Jean- Louis TOINON en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 09 avril 2018 est approuvé.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS COMMANDE DE - DE 15 000 € HT

Néant.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Numéro	Date demande	Adresse	Surface	Nature du bien
2018/08	10/04/2018	AN 40- La Bourrée Froide- 320 Rte de Rivas	912 m ²	Maison et terrain
2018/09	10/04/2018	AM 347- La Moulandière- 229 Rte de Montrond	926 m ²	Maison et terrain
2018/10	03/05/2018	AM 114 - 8 Rue du Bief	1211 m ²	Maison et terrain
2018/11	24/05/2018	AM 50 et AM 51- La Moulandière – Rte de Montrond	104 m ² et 89 m ²	2 Appartements
2018/12	25/05/2018	AA 48 et AA 49 – 666 Rte de Montrond les Bains	1048 m ² et 105 m ²	Maison et terrain
2018/13	29/05/2018	AO24- AO 26 et A0 27 –2 Lotissement Le Bourg	862m ² +41m ² +977m ²	Maison et terrain

TRAVAUX CENTRE TECHNIQUE – CHOIX DE L'ARCHITECTE-

Madame le Maire informe l'assemblée de la consultation de trois architectes pour le projet du centre technique (construction d'un hangar). La consultation a porté sur les prestations suivantes :

- Esquisses
- Avant-projet sommaire
- Avant-projet définitif
- Dépôt permis de construire

Trois offres ont été reçues :

ACTIV ARCHI 2 500 € HT

Herve BAZILLE 2 800 € HT

RIVAT ARCHITECTES 5 000 € HT

Le conseil municipal, après délibération,

RETIENT LA PROPOSITION du Cabinet d'architecte **ACTIV ARCHI**, située à ST PRIEST EN JAREZ, 18 Rue Voltaire, le Cottage pour un montant de **2 500 € HT**.

DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire pour donner suite à cette délibération.

SOUSCRIPTION A L'OPTION TELEGESTION DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE SAGE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'un système de télégestion pour optimiser la gestion du chauffage et de la ventilation des bâtiments suivants :

- **Ecole**
- **Salle ERA + Cantine**

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de **CUZIEU** adhère depuis 2014, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

A cet effet, il convient de préciser les conditions d'intervention du SIEL (cf convention cadre-compétence optionnelle SAGE – option Télégestion).

Financement :

- Le coût prévisionnel de l'installation des systèmes de télégestion est de **17 404 € HT** qui sera payé en une fois.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de **465 €** jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE » (**2020**). Cette contribution sera inscrite au compte 6554.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE »,

APPROUVE la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCANTS-

Madame le Maire rappelle la délibération du 26 mars 2015 instituant une redevance annuelle d'occupation du domaine public (50 €). Cette redevance a été mise en place, uniquement, pour les commerçants de la commune.

Madame le Maire indique qu'elle a été saisie d'une demande d'installation d'un camion pizza sur la commune, une fois par semaine.

Madame le Maire précise qu'il convient d'élargir le tarif de la redevance pour l'occupation du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DIT que le tarif de la redevance s'applique à l'ensemble des commerces qui sollicite l'occupation du domaine public soit 50 € d'occupation annuelle,

DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire pour donner suite à cette délibération.

AFFECTATION RESULTATS BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire invite le conseil municipal à annuler la délibération d'affectation des résultats n° 20180402 et demande à délibérer à nouveau sur l'affectation des résultats.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n° 20180402,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A/ Résultat de l'exercice + 113 597.82 €

B/ Résultats antérieurs reportés + 33 934.96 €

C/ Résultats à affecter 147 532.78 € (hors restes à réaliser)

Solde d'exécution de la section d'investissement

D/ Solde d'exécution cumulé d'investissement

R001 (si excédent) + 381.38 € en dépenses

E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 21 665 € en dépenses

Le besoin de financement pour la section investissement est de 21 284 €

Affectation en investissement R 1068: 21 284 €

Report en fonctionnement R 002 : 126 248 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 -

Compte tenu de la délibération d'affectation des résultats, Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES : article 61 5221 – 21 284 €

FONCTIONNEMENT RECETTES : article 002 – 21 284 €

INVESTISSEMENT RECETTES : article 1068 + 21 284 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : opération 153- article 2315 + 21 284€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative ci-dessus,

DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire pour donner suite à cette délibération.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

IL est procédé é au tirage au sort de trois jurés d'assises sur la liste électorale.

Questions diverses

Rappel concours pétanque élus organisée à CHAMBOEUF en septembre.

Info école : inauguration du potager de l'école avec mise en place d'un composteur le 14 juin.

Info de l'Agence de l'eau relative aux redevances : la redevance représente en moyenne 13.5% du montant de la facture d'eau.

Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal : ISP.

Armelle DESJOYAUX,
Maire

